

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 20/02/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16/03/17
Affichage le : 06/04/17
Transmission préfecture le : 06/04/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170324-lmc197178A-DE-1-1
Du : 06/04/17
Délibération exécutoire le : 06/04/17

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 24 mars 2017

POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA
COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE, S.N.C.F. MOBILITÉS
ET S.N.C.F. RÉSEAU POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE URBAINE,
FONCTIONNELLE ET DE CIRCULATION SUR LE SECTEUR DE LA GARE DE POISSY

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M JEAN-FRANÇOIS RAYNAL ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil régional du 19 juin 2014 approuvant le nouveau Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission permanente, et notamment son article 33,

Vu la délibération du Conseil départemental du 25 septembre 2015 relative à la convention de financement du dossier d'objectifs et de caractéristiques principales (DOCP) et de la concertation préalable pour le pôle d'échanges multimodal de Poissy n° 2015-CD-2-5153,

Vu la mise à jour du Schéma des Déplacements des Yvelines (SDY 2020) approuvé le 18 décembre 2015 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 20 juin 2016 approuvant le projet de protocole - cadre relatif aux engagements financiers et aux conventions nécessaires à la réalisation du projet de prolongement du RER E (EOLE) à l'Ouest ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant l'arrivée programmée du RER E et l'arrivée potentielle du Tram 13 express en gare de Poissy RER et l'intérêt que représente ces infrastructures pour le territoire yvelinois, tant pour accompagner son développement économique que résidentiel,

Considérant le fort potentiel de densification et de renouvellement urbain autour de la gare de Poissy,

Considérant l'accroissement attendu des flux autour et dans la gare de Poissy,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de constituer un groupement de commandes entre le Département des Yvelines, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, SNCF Mobilités et SNCF Réseau, pour l'exécution de marchés ou accords-cadres de prestations intellectuelles visant à réaliser une étude de valorisation et de désengorgement routier du secteur de la gare de Poissy, à l'échelle du quartier de la gare, dont le coût prévisionnel est de 180 000 € HT (216 000 € TTC).

Autorise M. le Président du Conseil départemental à signer la convention de groupement de commandes relative à la définition des modalités de partenariat pour le pilotage d'une étude urbaine, fonctionnelle et de circulation sur le secteur de la gare de Poissy, sur la base du projet en annexe pouvant, le cas échéant, connaître des adaptations mineures pour sa finalisation, sans modifier la participation financière du Département.

Autorise M. le Président du Conseil départemental à signer toutes autres pièces relatives aux études à mener sur le secteur de la gare de Poissy dans le cadre du groupement de commandes,

Décide de participer à hauteur d'un tiers du coût de l'étude, dans la limite de 72 000 € TTC, au financement de l'étude urbaine, fonctionnelle et de circulation sur le secteur de la gare de Poissy.

Prend acte que la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise est désignée en tant que coordonnateur du groupement de commandes.

Prend acte que la participation de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise sera dans la limite de 72 000 € TTC (un tiers), SNCF Mobilités de 36 000 € TTC (un sixième) et SNCF Réseau de 36 000 € TTC (un sixième).

Précise que la frais d'études seront imputés sur le chapitre 20, article 2031 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 24 mars 2017

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE, S.N.C.F. MOBILITÉS ET S.N.C.F. RÉSEAU POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE URBAINE, FONCTIONNELLE ET DE CIRCULATION SUR LE SECTEUR DE LA GARE DE POISSY

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (37) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Janick Géhin, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (5) : Christine Boutin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Laurence Trochu.